

FO, AU SEIN D'ETF, DEFEND LE DROIT DE GREVE DES CONTROLEURS !

Suite à l'attaque du droit de grève par la Commission européenne, influencée par A4E, ETF a lancé ce lundi une grande campagne de presse à laquelle FO, membre actif, s'associe avec force !

La Commission sous influence !

Début 2016, des compagnies aériennes se sont regroupées au sein de l'association Airlines for Europe (A4E) avec un seul but : réduire les coûts en tapant tous azimuts ! Et **dans la logique marchande de A4E, le contrôle aérien est avant tout une charge** qu'il faut maîtriser... au risque de mettre la sécurité en péril ! Et bien sûr, **pour A4E, le droit de grève des contrôleurs, engendrant des retards sans fin, aurait un coût insupportable** ! Dans son action de lobbying, **A4E a malheureusement convaincu la Commission** d'adopter une communication en juin dernier dont les recommandations à l'attention des Etats membres parlent d'elles-mêmes...

L'attaque du droit de grève des contrôleurs !

Derrière la « promotion d'un dialogue social ouvert », la Commission s'attaque clairement au droit de grève en promouvant :

- **Des dépôts de préavis de grève « anticipés » à 14 jours avant le mouvement prévu...**
- **Des déclarations individuelles de la part des personnels de leur participation à la grève...** permettant aux employeurs de modifier les vacations des grévistes pour les remplacer par des non-grévistes !!! C'est la loi Diard appliquée aux contrôleurs, alors qu'Air France a déjà été condamnée pour avoir détourné le système en 2014, en réorganisant les vacations pour casser la grève !
- **Des accords entre Prestataires de service de navigation aérienne afin de pouvoir « remédier aux perturbations du trafic en cas de grève ».** En clair, c'est favoriser la reprise de secteur en grève par un autre prestataire... La DFS contrôlant un secteur de la DSNA... Si on n'arrive pas à casser un mouvement au niveau national, eh bien passons par nos amis étrangers !!! Des mentions d'unité « EUZZ » pour les briseurs de grève sont-elles dans les cartons de la Commission ??

Une compétence de l'Union ??

Le plus risible dans cette affaire où rien ne l'est, c'est que la Commission se prend les pieds dans le tapis : **la réglementation du droit de grève ne relève pas de sa compétence** selon le Traité sur l'Union Européenne, mais de celle des Etats Membres ! **Autrement dit, c'est à la France de régler le droit de grève des contrôleurs et jusqu'ici, le système de service minimum existant donne toute satisfaction** ! Sous influence, la Commission excède donc ses compétences !

Avec FO, soutenez ETF dans son combat pour le respect du droit de grève



Face à ces menaces, ETF et ATCEUC ont lancé une grande campagne pour lutter contre la désinformation initiée par A4E et relayée par la Commission : **les compagnies sont bien responsables de 50 % des retards en Europe ! Les grèves des contrôleurs ? Un petit pour cent ! Et surtout, le respect des droits des contrôleurs, c'est aussi le maintien de la sécurité des passagers !**

ATTAQUER LE DROIT DE GREVE DES CONTROLEURS EST DONC INADMISSIBLE !!!

SIGNEZ LA PETITION SUR www.atcorights.org ou via <https://www.fodgac.fr>

Vos représentants SNNA-FO :

Raynald Drolez (LFLY)

Anne Giacometti-Lizot (LFMV)

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

